Deux visioconférences sur la laïcité

Les 8 et 10 juin, l'Église Protestante Unie de France organise en visioconférence deux soirées de réflexion ouvertes à tous sur le thème : «Quelle place pour la religion dans l'espace public ?»



Buste de Marianne à Bourg-du-Bost, en Dordogne © Wikimedia Commons

Alors que les positions sur la laïcité se tendent, et que les initiatives gouvernementales ou propositions se multiplient, allant d'états généraux de la laïcité à un rapport préconisant une formation spécifique pour les agents publics, en passant par la fin de **l'Observatoire de la laïcité**, le tout donnant l'impression d'une certaine fébrilité après les débats autour de la loi confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme, l'Église Protestante Unie de France annonce deux rendez-vous en visioconférence sur le thème : «Quelle place pour la religion dans l'espace public ?»

La première de ces deux soirées aura lieu le mardi 8 juin, de 20h à 21h15 : l'historienne Valentine Zuber, directrice

d’études à l’École pratique des hautes études, proposera un parcours de la Réforme à nos jours : «De la tolérance à la liberté, le combat de la laïcité». Le jeudi 10 juin, de 20h à 21h15, Nicolas Cadène, rapporteur général de l’Observatoire de la laïcité, répondra aux questions des participants sur le thème : «Laïcité : comment être croyant aujourd’hui en France ?»



Les protestants ont longtemps été, en France, les meilleurs défenseurs de la laïcité, qui leur permettait d’exister dans un espace public libéré d’une traditionnelle hégémonie catholique. Mais le durcissement des débats au cours des vingt dernières années entre les tenants d’une laïcité «ouverte», et les défenseurs d’une laïcité «stricte», les a conduits à souhaiter affirmer un peu plus leur identité protestante. Le débat n’a rien de neuf : comme le notait le grand historien de la laïcité Jean Baubérot le 23 septembre 2017, invité à s’exprimer à l’Hôtel de Ville de Paris à l’occasion des 500 ans de la Réforme, «Jules Ferry parlait déjà de religion laïque pour signifier qu’il ne figurait pas parmi ses adeptes. Mais celles et ceux qui entretiennent un rapport religieux à la laïcité sont, en fait, des monothéistes séculiers, et leur Déesse-laïcité exige de ses fidèles qu’ils n’aient pas

d’autres divinités devant Sa face.» Ce débat ancien a néanmoins eu tendance à être monopolisé ces dernières années par ces fameux «monothéistes séculiers», qui bien que «quantitativement minoritaires (…) dominent pourtant la scène médiatique et se croyaient, il y a quelques mois encore, hégémoniques sur la scène politique.»

Face à ces partisans d’un effacement pur et simple du fait religieux dans l’espace public (le pasteur Laurent Schlumberger, alors président de l’Église protestante unie de France, parlait d’une volonté de «laïcisation de la société, c’est-à-dire que l’espace public devienne neutre sur le plan religieux»), les mises en garde n’ont pas manqué. Lors des vœux de la Fédération Protestante de France en janvier 2018, son président François Clavairoly s’interrogeait déjà, en présence du Premier ministre Édouard Philippe : «Qui peut oser penser que la spiritualité est une dimension facultative de l’existence, la transcendance un sujet d’ordre privé n’ayant aucun rapport avec l’élaboration des valeurs de notre société qui font de l’humain ce qu’il est ?». Dans ce débat, le chef de l’État Emmanuel Macron semblait avoir pris position, appelant les protestants à jouer le rôle de «vigies de la République» et plaidant ouvertement pour une laïcité ouverte, en soulignant : «Votre identité de protestants ne se construit pas dans la sécheresse d’une sociologie, mais dans un dialogue intense avec Dieu et c’est cela, ce que la République respecte.»

«La laïcité est un joyau de la République»

Mais le ton a changé lorsque la FPF, endossant précisément ce rôle de «vigies de la République», a commencé à souligner les risques de dérives liées à un projet de loi, déposé le 9 décembre 2020, confortant le respect des principes de la République. Ce texte visant, selon Matignon, à «renforcer le

pacte républicain» face à «l'islamisme», devrait se se traduire dans les faits par un contrôle de l'État accru sur les cultes, mais aussi sur les associations, l'enseignement privé, Internet, et même les maires. Voté tour à tour par les députés, puis par les sénateurs qui ont renforcé certaines mesures, il doit être de nouveau examiné courant juin par une Commission spéciale. C'est dans ce contexte que, le 18 avril, la ministre déléguée à la Citoyenneté, Marlène Schiappa, a annoncé la tenue d'États généraux de la laïcité. Marlène Schiappa a mis en avant la nécessité de débattre du sujet pour «rassembler autour de la laïcité française» et trouver des points d'accord. Cette démarche a réuni, mardi 20 avril, plusieurs penseurs au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris. Durant les trois mois prévus d'échanges, plusieurs débats et groupes de réflexion seront organisés pour penser la laïcité aujourd'hui. Seront abordés, entre autres, les thèmes suivants : «Laïcité et intégration citoyenne» et «La laïcité au travail». Mais dès leur annonce, ces États généraux ont été vivement critiqués par plusieurs figures politiques, dénonçant une instrumentalisation de la laïcité. Yannick Jadot a notamment martelé : «La laïcité est un joyau de la République. Il faut que ce gouvernement arrête de l'abîmer. Qu'elle devienne un outil de propagande est scandaleux.»

Les débats sur la laïcité sont-ils voués à opposer des positions de plus en plus tranchées et irréconciliables ? Au sein du milieu protestant, les interventions ont été nombreuses, dénonçant notamment les approximations des discours de membres du gouvernement. Jean Baubérot a publié une **sévère mise au point** à l'occasion du lancement des États généraux de la laïcité, corrigeant une à une les erreurs factuelles contenues dans l'essai *Laïcité, point !* co-rédigé par Marlène Schiappa et Jérémie Peltier. Avant cela, la Fédération protestante de France avait constitué un dossier fourni de plaidoyer pour dénoncer les risques du projet de loi confortant le respect des principes de la République ; et à

l’occasion de sa pastorale annuelle, le Pôle FPF – Île de France a organisé le 15 avril un webinaire sur le thème de la laïcité avec Nicolas Cadène et François Clavairoly. Webinaire que vous pouvez visionner ci-dessous :

Campus protestant a pour sa part mis en ligne plusieurs entretiens avec Nicolas Cadène, au moment même où les menaces se précisaient sur l’Observatoire de la laïcité :

Enfin, retrouvez ci-dessous un rappel général très didactique, en trois minutes, des grandes lignes des applications du principe de laïcité :